

moins alléchantes mais alimentées par les passion qu'Elle a mission de combattre, l'Eglise, soyez-en sûrs, conservera la loi du mariage telle que Dieu l'a faite et voulue. Au jour du mariage chrétien, Dieu n'entrelace les cœurs qu'avec des liens de fleurs et d'amour et il faut que les époux aient été ou deviennent bien coupables s'ils réussissent à en faire un réseau de chaînes; mais si la chose a lieu l'Eglise sera inflexible.

Veuillez cependant le remarquer, l'entêtement où la sotte résolution de ne jamais rien céder, n'ont aucune part dans cette conduite et il faudrait une forte dose de bonhomie pour le croire et surtout pour le dire.

Le seul but de l'Eglise c'est d'assurer aux époux et aux enfants, la plus grande somme de bonheur possible, et n'est-ce pas son droit comme son devoir? Jugez maintenant si l'Eglise n'a pas adopté le meilleur moyen pour obtenir ce résultat en déclarant que la mort seule pourrait rompre le lien conjugal. Cette loi oppose assurément une barrière infranchissable aux inconstances du cœur qui se lasse si vite d'aimer une même chose et devient ainsi comme le rempart des mœurs sociales. Scellant pour l'éternité le serment d'amour des fiancés, cette loi ne leur laisse que deux alternatives, être heureux ensemble, ou malheureux séparés; n'est-ce pas leur dire bien énergiquement qu'ils doivent être toujours aimables afin d'être toujours aimés.